

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE

DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BAYONNE POUR LE TRANSFERT DU CENTRE D'ONCOLOGIE ET DE RADIOTHERAPIE DU PAYS BASQUE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par décision en date du 3 juin 2021, le Président de la Communauté d'agglomération a décidé de prescrire l'ouverture de l'enquête publique portant à la fois sur l'intérêt général du projet de transfert du centre d'oncologie et de radiothérapie du Pays Basque et sur l'évolution du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Bayonne (mise en compatibilité du PLU) qui en est la conséquence. Cette enquête publique se déroulera sur 30 jours consécutifs :

du mercredi 23 juin 2021 à partir de 9h, au jeudi 22 juillet 2021 jusqu'à 17h

Le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Bayonne est lié à l'accompagnement du projet de délocalisation du centre d'oncologie et de radiothérapie du Pays Basque. Le centre actuel est situé allées de Paulmy à Bayonne et ne permet pas de répondre aux besoins d'extension aujourd'hui identifiés pour garantir le niveau de l'offre de soins. Le site retenu est lui situé avenue du 14 avril 1814 à Bayonne. Son classement en zone 2AU nécessite une évolution du document d'urbanisme menée à travers une mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Bayonne rendue possible par le caractère d'intérêt général du projet ; procédure régie par les articles L153-54 et suivants du code de l'urbanisme.

Par ailleurs, procédure soumise à évaluation environnementale, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a saisi le 5 février 2021 la Mission régionale d'autorité environnementale de la région Nouvelle-Aquitaine qui a rendu son avis le 2 mai 2021.

Monsieur Bernard ESQUER, officier à la retraite, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par décision de la Présidente du Tribunal Administratif de PAU n° E21000046/64 en date du 1er juin 2021.

Afin d'assurer la sécurité de chacun, le protocole sanitaire en vigueur en Mairie de Bayonne sera observé. Les mesures barrières et de distanciation physique seront observées, le port du masque sera exigé, du gel hydro alcoolique sera mis à disposition et le nettoyage du poste informatique à l'aide de produits désinfectants sera assuré de façon régulière. De plus, lors des permanences du Commissaire enquêteur, l'accueil du public sera limité à 2 personnes par entretien.

Le dossier d'enquête publique, composé des pièces et éléments requis, pourra être consulté pendant toute la durée de l'enquête :

- **sous format papier**, en Mairie de Bayonne (64100), 1 avenue Maréchal Leclerc, du Lundi au Vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- **sous format numérique**, sur le site du registre dématérialisé accessible en suivant le lien : www.registre-dematerialise.fr/2512, ainsi que sur le site internet de la Communauté d'agglomération www.communaute-paysbasque.fr,

Un accès gratuit au dossier d'enquête et au registre dématérialisé est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique en Mairie de Bayonne (1 avenue Maréchal Leclerc, 64100 Bayonne) aux jours et heures mentionnés ci-dessus.

Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public sans rendez-vous à la mairie de Bayonne, 1 avenue Maréchal Leclerc, les :

- **Vendredi 25 juin 2021, de 09h à 12h.**
- **Mercredi 7 juillet 2021, de 14h à 17h.**
- **Jeudi 22 juillet 2021, de 14h à 17h.**

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et propositions, et les adresser au commissaire enquêteur :

- **Par courrier**, au siège de l'enquête publique, à l'adresse : « Monsieur le Commissaire enquêteur - déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Bayonne / Oncologie – Mairie de Bayonne, 1 avenue Maréchal Leclerc, 64100 Bayonne », avec la mention « NE PAS OUVRIR ».
- **Sur le registre en version papier** tenu en Mairie de Bayonne (1 avenue Maréchal Leclerc, 64100) du Lundi au Vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
- **Par voie électronique :**
 - sur le registre dématérialisé www.registre-dematerialise.fr/2512 qui permet la transmission de courriers électroniques et la consultation du dossier.
 - à l'adresse m.antigny-huleux@communaute-paysbasque.fr en indiquant comme objet : « enquête publique MECDU Oncologie ».

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées établis par le commissaire-enquêteur pourront être consultés à la Communauté d'Agglomération Pays Basque aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux pendant une durée d'un an ainsi que sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Pays Basque www.communaute-paysbasque.fr.

Le Président